

Philippe GOMÈS
Député de la Nouvelle-Calédonie

Paris, le 12 mars 2013

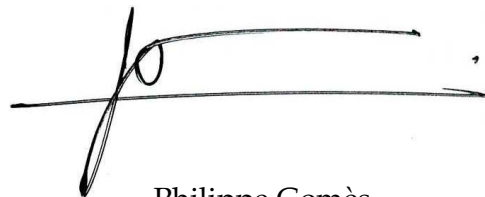
Monsieur le haut-commissaire,

Le 7 décembre 2012, lors de la réunion technique qui a suivi le X^{ème} comité des signataires de l'accord de Nouméa, il avait été constaté que, malgré l'existence de règles permettant la prise en compte d'une absence temporaire du territoire pour l'inscription sur la liste électorale spéciale, de très nombreux électeurs nés sur le territoire étaient pourtant exclus de cette liste.

Le comité technique avait donc décidé, à l'unanimité, qu'un groupe de travail, placé sous votre présidence, serait rapidement mis en place afin d'examiner l'interprétation faite de ces règles et étudier la possibilité d'un assouplissement de cette interprétation.

Je vous saurai donc gré de bien vouloir engager la mise en place de ce groupe de travail dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le haut-commissaire, à l'expression de ma haute considération.



Philippe Gomès

Monsieur Jean-Jacques BROT
Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie